

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
14 septembre 2018**

**Date d'affichage :
27 septembre 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180918-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 18

OBJET : Voiries du Hameau des Volcans : incorporation de biens sans maître dans le domaine public communal

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 septembre 2018.

En vertu de l'article L 1123-1 a.2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (issus de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014) et de l'article 713 du Code Civil, les communes ont la possibilité d'acquérir de plein droit des biens sans maître.

Suite aux recherches effectuées et à l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 8 février 2018, les parcelles cadastrées CK n°136, 149, 154, 158, 170, 188, 194 situées au Couriat à Riom, et constituant les voiries intitulées rue des Puys, rue de la Nugère, rue de Beauvaleix, rue de Chaumont et rue des Cratères, n'ont plus de propriétaires connus (Association Syndicale libre du Hameau des Volcans et société SOCRI dissoutes) et sont susceptibles de constituer des biens sans maître revenant de plein de droit à la commune de Riom.

Un arrêté de constatation a été pris en ce sens à la date du 13 février 2018, notifié à l'ancien propriétaire, puis affiché et publié dans un journal d'annonces légales.

Le délai de 6 mois étant écoulé, et aucune réclamation n'ayant été reçue en mairie, il est donc proposé de constater l'incorporation de ces parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser l'incorporation des parcelles CK n°136, 149, 154, 158, 170, 188, 194 au titre des biens vacants et sans maître, au profit du domaine public de la Commune ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à déposer la délibération auprès du Service de la Publicité Foncière de Riom aux fins de réaliser ladite incorporation et à signer toutes les pièces nécessaires.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL